

Commande publique



Décision n° 2024-392

Objet : Marché public n° 24TB11 relatif aux travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n°13 : ASCENSEURS – MONTE CHARGE - rectification de la décision n° 2024-369

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Vu la décision n°2024-369 qui attribue le lot n°13 « Ascenseurs-monte-charge » du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux à la société TK ELEVATOR dont le siège est situé au Zae la regale-16 rue du poteau-lot 04-77181 Courtry,

Considérant le montant erroné de 355 722,84 € HT du lot n°13 constaté sur la décision susmentionnée,

PRÉCISE que le lot n°13 du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux est conclu avec la société TK ELEVATOR pour un montant total forfaitaire de 80 500,00€ HT.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 19 décembre 2024



Philippe LAURENT